

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31/03/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-13

ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Date de la convocation
23/03/2021

Nombre de délégués
En exercice : 182

Présents : 70

Voitants : 94 (dont 24 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 31/03/2021 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au centre sportif de Bugeat (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1 juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
BEZIAT Françoise	x				
CÀVITTE Pascal					
CORREIA Eric					
DARBON Alain					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
DINUCCI José					
ORVAIN Jérôme		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
PATIER Christophe		BEZIAT Françoise	x		
VICTOR Cyril					
TOTAL / 10 (45% des voix)	2	3		5	177

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
COULAUD Danièle					
FRONTY Gilbert			x		
PADILLA RATELADE M.					
PETIT Christophe			x		
RELIAT Michèle			x		
SIMANDOUX Nelly					
STOHR Jean					
23 DEFEMME Catherine	x				
GAILLARD Thierry					
JOUANNETAUD Marinette	x				
PALLIER Nicole		JOUANNETAUD Marinette	x		
SAUTY Jérémie					
SIMONET Valérie		DEFEMME Catherine	x		
87 LARDY Brigitte	x				
MEZILLE Nathalie					
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	2		5	98,33

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc		BREHIN Geneviève	x		
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle	X				
BOURROUX François		BONNET-TENEZE V.	x		
LELIEVRE Carla	x				
SAVIGNAC Sylvie	x				

VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	HOEZELLE Pierre	x				
	LEGER Jean-Luc	x				
	LETELLIER Thierry					
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard		ROULLAND René	X		
	MICHON Marie-Hélène		ROULLAND René	X		
	ROULLAND René	x				
PV	ANOMAN Mathieu					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
	GASCHET Gérald			x		
	JIMENEZ Juliana	X				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	4		17	51

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélie		VINATIER Catherine	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Clément	x				
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul	x				
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre	x				
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial		LOUCHART Arnaud	x		
COURTEIX Michel					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
GAGE Pascal		BILLOT Marie-Josée	x		
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOU GAS Bruno			x		
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka					
JAMILLOUX VERDIER S.		HUNDZINGER André	x		
JOLY Daniel		DOULCET Jacqueline	x		
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise					
LANCON Christian					
LAUZANNE Claudie	x				
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François		MAGRIT Gilles			
LOUCHART Arnaud	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					

MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		PENEL Eric	x		
MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	x				
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		CABARET Pauline	x		
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine	x				
VIROLLE Sabine		POUYAUD Bernard	x		
TOTAL / 65	23	9		32	32

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE Sylviane		MAGRIT Gilles	x		
ARNAUD Carole	x				
ARNAUD Christian		ARNAUD Carole	x		
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x		x		
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia	x				
BREHIN Geneviève	x				
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline	x				
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud	x				
CHERADAME Lou-Andréa			x		
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude			x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		SALVIAT Gérard	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice		DUGAY Jean-Pierre	x		
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe			x		
TERNAT Didier	x				
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre			x		

WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain	x				
TOTAL / 43	20	4		24	24

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal			x		
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		DELEFOSSE Laurent	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi	x				
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise		HENRIO Rémi	x		
LE GRAND Yannick	x				
MARTIN Sébastien	x				
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	9	2		11	11
Communes et EPCI=30 % des voix	65	19		84	118

Participaient également à la réunion :

CESER : Madame Pascale ROME

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER

LE RAPPORTEUR EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Par délibération C.16.11.17.08 en date du 16/11/2017, le comité syndical a approuvé la mise en place des durées d'amortissement des immobilisations du syndicat mixte.

Il convient d'actualiser cette délibération afin d'améliorer la pratique budgétaire et comptable en précisant et simplifiant le cadre.

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2021 selon le tableau suivant :

	Durée d'amortissement actuelle	Durée d'amortissement proposée
Immobilisations incorporelles		
Frais de recherche et de développement	-	3 ans
Frais d'études et recherche non suivies de réalisation	5 ans	5 ans
Logiciels	3 ans	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	5 ans
Immobilisations corporelles		
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	20 ans
Bâtiments légers, abris	-	15 ans
Constructions sur sol d'autrui	-	sur la durée du bail à construction
Équipements de garages et ateliers	-	15 ans
Équipements des cuisines	-	15 ans
Installation, matériel et outillage techniques, autres	10 ans	10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	3 ans	6 ans
Matériel de transport	8 ans	8 ans
Vélo à assistance électrique	-	5 ans
Matériel informatique	3 ans	4 ans
Matériels classiques	-	8 ans
Mobilier	-	12 ans
Plantations	15 ans	15 ans
Autres immobilisations incorporelles	15 ans	15 ans
Biens de faible valeur	1 an bien < 3 000€ TTC	1 an bien < 500€ TTC
Subventions perçues	Amortissables selon la durée appliquée aux biens qu'elles financent	Amortissables selon la durée appliquée aux biens qu'elles financent

LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- de fixer les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2021 selon le tableau suivant :

	Durée d'amortissement actuelle	Durée d'amortissement proposée
Immobilisations incorporelles		
Frais de recherche et de développement	-	3 ans
Frais d'études et recherche non suivies de réalisation	5 ans	5 ans
Logiciels	3 ans	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	5 ans
Immobilisations corporelles		
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	20 ans
Bâtiments légers, abris	-	15 ans
Constructions sur sol d'autrui	-	sur la durée du bail à construction
Équipements de garages et ateliers	-	15 ans
Équipements des cuisines	-	15 ans
Installation, matériel et outillage techniques, autres	10 ans	10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	3 ans	6 ans
Matériel de transport	8 ans	8 ans
Vélo à assistance électrique	-	5 ans
Matériel informatique	3 ans	4 ans
Matériels classiques	-	8 ans
Mobilier	-	12 ans
Plantations	15 ans	15 ans
Autres immobilisations incorporelles	15 ans	15 ans
Biens de faible valeur	1 an bien < 3 000€ TTC	1 an bien < 500€ TTC
Subventions perçues	Amortissables selon la durée appliquée aux biens qu'elles financent	Amortissables selon la durée appliquée aux biens qu'elles financent

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19)

au titre du contrôle de légalité

Le 13.04.21

REÇU LE
13 AVR. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRECTION)

Ph. Brugere



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.